

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2021

Date de la convocation : 3 février 2021
Nombre de membres du conseil en exercice : 11
Membres présents : 9
Absents : 2

Le cinq février deux-mil-vingt-et-un à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Frédéric HERBIN – Maire, Emilie MAILHE – Adjointe au Maire, Lino BRAZ – Adjoint au Maire, Alain BARIL, Anthony BLIN, Matthieu GELÉ, Alexandre GOULAY, Geoffrey ROUSSEL, Jacky TOMMIRE.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Maxime LERIGOLEUR, Nicolas WAROQUEAU.

POUVOIR : Nicolas WAROQUEAU à Frédéric HERBIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Lino BRAZ.

- Monsieur le Maire a donné lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 10 décembre 2020. Après lecture, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

I. SYNDICAT SCOLAIRE M.T.L : CLÉ DE RÉPARTITION DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la réunion du conseil syndical du Syndicat Scolaire M.T.L. en date du 28 janvier 2021, Madame la Présidente a proposé aux communes membres, la modification suivante sur les statuts joints à l'arrêté 2019-30 portant création du nouveau syndicat en date du 1er Août 2019 :

Article 7 :

En effet, à ce jour, le calcul était effectué par le biais d'une clé de répartition comme suit :

- 50 % au nombre d'habitants
- 50 % au nombre d'enfants scolarisés.

La proposition se présente comme suit :

- 1/3 des dépenses réelles par communes membres tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'accepter les nouveaux statuts tels que présentés.

Clôture de la séance : 19H00